

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022

N° 71

Objet : Réorganisation des sites
des déchèteries d'Aiglun et de
Barras

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/02/2022

Application agréée E-Inqu@rum

99_DE-004-200 067437-2022 02 09-71_09 022 022

Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :

Les déchèteries de Barras et d'Aiglun fonctionnent en complément l'une de l'autre avec deux agents affectés. La déchèterie d'Aiglun ouvre 3 heures le matin et celle de Barras 3 heures l'après-midi du lundi au samedi.

La déchèterie d'Aiglun présente plusieurs limites de fonctionnement :

- Nombre de flux possibles (6 maximum en raison de la surface).
- Conditions de travail des agents (pas de local adapté, accord avec la mairie pour que les agents puissent attendre dans les garages attenants en hiver).
- Proximité d'habitations.
- En raison du nombre limité de flux, baisse importante de la fréquentation au fil des années, actuellement, entre 10 et 15 véhicules par demi-journée se présentent à Aiglun contre 40 à 60 véhicules par demi-journée à Barras.
- Tensions régulières avec les agents de déchèterie qui se voient dans l'obligation de refuser des usagers le matin à Aiglun en raison du nombre limité de flux (2 à 3 refus par matinée).
- Le maintien de deux déchèteries à 5 kilomètres de distance implique des temps de fermeture et d'ouverture qui limitent les amplitudes à 3 heures par demi-journée.
- L'exiguïté du site ne permettra pas de répondre aux évolutions de la réglementation visant à l'augmentation des flux afin d'optimiser le recyclage et limiter l'enfouissement.

La fermeture de la déchèterie d'Aiglun permettrait :

- D'élargir les heures d'ouverture du site de Barras à 7 heures par jour, 6 jours par semaine, afin d'offrir une plus grande amplitude horaire aux habitants du secteur.
- D'augmenter, à court terme, le nombre de flux à disposition sur le site de Barras en ajoutant une benne pour les placoplâtres et un conteneur pour les pneus, ce qui porterait le nombre de flux à 14 contre 12 actuellement.
- D'envisager à moyen terme une réorganisation du site de Barras afin de répondre aux nouvelles filières qui sont actuellement à l'étude par le ministère de la transition écologique.

Concomitamment, la commune d'Aiglun étudie actuellement des projets d'infrastructures de service public de proximité sur le site et aux abords du site de la déchèterie d'Aiglun. Ce projet fait donc l'objet d'un accord de principe avec la commune.

Il est à noter que la fermeture de la déchèterie d'Aiglun représentera une contrainte pour les aiglunais qui devront faire 5 kilomètres pour rejoindre le site de Barras. Dans une moindre mesure, les chaffaudiers seront également impactés puisqu'ils seront contraints à un déplacement de 5.7kms contre 3 actuellement pour se rendre à Aiglun.

En conséquence, l'agglomération communiquera sur ce projet en amont de la fermeture afin d'en expliquer les motivations et l'intérêt aux usagers en termes de service public et d'intérêt général.

Les premiers temps, dans l'hypothèse de l'augmentation des dépôts sauvages sur la commune d'Aiglun et dans l'attente de l'adoption d'un règlement de collecte par l'agglomération, il serait proposé d'apporter le concours du service déchets pour le ramassage des déchets sauvages qui seraient déposés en plus sur la commune d'Aiglun suite à la fermeture de la déchèterie.

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20220209-71_09022022

Il vous est demandé :

D'APPROUVER la fermeture de la déchèterie d'Aiglun

D'APPROUVER la modification des horaires de la déchèterie de Barras afin qu'elle soit accessible aux usagers 7 heures par jour du lundi au samedi.

D'APPROUVER la mise en place d'une convention entre Provence Alpes Agglomération et la commune d'Aiglun visant au soutien pour le ramassage des dépôts sauvages éventuels liés à la fermeture de la déchèterie jusqu'à l'adoption du règlement de collecte.

D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 1 abstention (M. AUDRAN

Michel ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-justice.com

99_DE-004-200007497-20220209-71_09022022

